

PRIX DE L'ABONNEMENT  
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.  
 16 francs pour trois mois,  
 32 francs pour six mois,  
 64 francs pour l'année.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. BEGOUVE-DENONCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 7 octobre 1844.

Le voyage du roi en Angleterre préoccupe gravement la presse dynastique. Nous reconnaissons que les circonstances au milieu desquelles il a été résolu et les actes qui s'y rattachent ne sont pas sans importance. Voici ce que nous lisons dans le *Sicèle* :

C'est lundi prochain que le roi Louis-Philippe doit quitter le sol français et faire voile vers l'Angleterre. Il paraît que ce voyage impopulaire autant qu'inopportun a rencontré, dans le sein même de la famille royale, une résistance devant laquelle tout autre que M. Guizot se fût arrêté. On dit même que les médecins du roi, dont on a pris l'avis, n'auraient pas conseillé l'entreprendre. Enfin, et comme si le ministère voulait concourir à démontrer la gravité de cette détermination, il est question de déléguer, pendant l'absence du roi, l'exercice de l'autorité souveraine à un lieutenant-général du royaume, qui serait M. le duc de Nemours.

Un voyage qui nécessite de telles précautions cesse d'être une partie de plaisir et devient une affaire d'état. Les excursions de la reine Victoria ne tiennent pas au moins à conséquence ; c'est une jeune femme qui recherche les amusements avec une sorte de fureur, et que sa fantaisie emporte partout où un spectacle nouveau lui est promis, à l'île de Wight, au château d'Eu, et jusque dans les brouillards des Highlands. Mais un roi de soixante-trois ans ne court pas les aventures, et quand on voit les ministres qui entourent Louis-Philippe à Windsor exiger de lui une espèce de testament politique avant de mettre le pied sur le bateau à vapeur, l'on se demande naturellement si la très-mince satisfaction de recueillir quelques braves en Angleterre peut compenser et justifier les embarras auxquels le gouvernement a l'air de s'exposer.

On ne peut pas disconvenir que les mesures discutées et prises par le gouvernement à l'occasion du voyage du roi ne soient l'indice de l'importance qu'on y attache. Evidemment on ne peut plus le considérer comme une partie de plaisir, comme une grâceuseté de souverain à souverain ; c'est un fait de haute politique qu'on va réaliser, et on ne s'en cache pas le moins du monde. La presse dynastique voit bien aussi que ce voyage ne peut en rien servir les intérêts du pays, qu'il leur est même contraire ; elle ne dissimule pas son dépit, et depuis quelques jours ses avis au gouvernement ont pris un caractère âpre et vif qu'il est facile de constater.

« Le voyage de Windsor, dit la *Patrie*, est une chose fâcheuse pour le roi et pour sa popularité, parce qu'elle est fâcheuse pour la France, pour sa dignité, et nous ajoutons, selon toute probabilité, pour ses intérêts. »

Nous ne savons si ce voyage sera une chose fâcheuse pour le roi, mais nous savons bien qu'il ne pourra pas atteindre la dignité de la France. Quoi que fasse le ministère, notre honneur n'est pas en ses mains ; on sait bien que le pays est engagé malgré lui dans l'alliance anglaise ; on sait bien que nous ne sommes pas gouvernés dans le sens de nos intérêts, et que, depuis 1830, on a blessé nos plus légitimes sympathies en s'écartant des principes posés par nos pères en 1789. Le voyage du roi est le complément du système de paix à tout prix que M. Guizot est chargé de maintenir. On veut que l'entente cordiale soit resserrée par de nouveaux engagements, par de nouvelles condescendances, et pour leur donner plus de poids, on désire que ce soit le roi lui-même qui s'engage. Voilà pourquoi on a fait tant de sacrifices dans ces derniers temps à l'Angleterre ; voilà pourquoi on a signé la paix avec le Maroc sans même lui imposer pour condition la moindre contribution de guerre.

Ainsi, l'empereur de Maroc nous a attaqués et nous a contraints à nous défendre ; nous avons dépensé pour cela plus de

vingt millions, et nous ne lui avons pas réclamé une obole ; nous avons consenti à payer une indemnité à un missionnaire fanatique qui a préparé la révolte que nos soldats viennent de réprimer au prix de leur sang. Que l'on compare les deux faits, et que l'on juge de notre abaissement vis-à-vis de l'Angleterre ! Mais cet abaissement n'est pas le fait du pays ; nous ne pouvons consentir à l'en rendre responsable, pas plus que nous ne pouvons souffrir qu'on fasse peser sur lui la responsabilité morale des faits qui peuvent résulter du voyage du roi.

Ce voyage est entrepris dans un but purement dynastique. On redoute la colère de Nicolas, on sait qu'il a fait à la reine Victoria offre de ses troupes et de ses vaisseaux, et comme on ne veut la guerre sous aucun prétexte, on va en Angleterre pour paralyser la politique russe ; on y va pour s'assurer d'un concours pour des éventualités faciles à prévoir ; on veut que l'entente cordiale soit un moyen de consolider la régence, dans le cas où elle serait rendue nécessaire par la mort du roi.

On espère que le gouvernement anglais se laissera influencer par le roi, qu'il entrera dans ses vues personnelles, et qu'enfin on finira par lui faire comprendre clairement que son intérêt bien entendu est de se maintenir en bonne harmonie avec la France. On pense de la sorte obtenir des engagements non seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir qu'on redoute et qu'on voit tant soit peu chargé de nuages. En s'adressant à l'intérêt anglais, évidemment on compromet l'intérêt français ; en suivant les voies tracées par M. Guizot, on sacrifie notre commerce et notre marine.

L'intérêt anglais est en ce moment contraire au nôtre : voilà ce qui est positif. Nous sommes appelés à exercer une grande influence commerciale dans le monde, et cette influence, l'Angleterre la redoute ; pour avoir sa bonne grâce, il faut donc nous décider à y renoncer, lui abandonner le sceptre des mers et lui laisser le monopole commercial dans toutes les parties du globe. Alors, que deviendront nos populations ? quel essor donnera-t-on à leur activité ? comment parviendra-t-on à satisfaire leurs besoins ? Ce n'est pas tout de conserver la paix, encore faut-il qu'elle ne soit pas plus meurtrière que la guerre ; si elle favorise le développement des populations, il est important de leur donner les moyens de vivre sans souffrances. Eh bien ! avec l'alliance anglaise telle qu'on la pratique, nous devons nous attendre à des crises industrielles prochaines, nous devons nous attendre à voir nos villes manufacturières profondément agitées, car leur besoin de travail ne sera pas satisfait. Non seulement nous avons à redouter la concurrence anglaise, ses envahissements commerciaux ; mais encore nous avons à lutter contre un système analogue qui s'organise dans toute l'Allemagne. Ce système prend chaque jour de la consistance ; au moyen du zollverein, on s'appête à nous expulser des marchés de l'Allemagne.

Ainsi pressés d'une part par l'Angleterre, de l'autre par l'Allemagne, qu'on veuille bien nous dire où nous pourrions trouver des débouchés suffisants. Partout où nous tenterons de nous établir, nous rencontrerons des Pritchards, et nous aurons à constater

du sang versé en pure perte et de l'argent dépensé sans utilité.

L'alliance anglaise, au point où on l'a amenée et où on veut la maintenir, ne peut qu'être funeste à la France. En 1840, notre position était donc plus convenable à notre sécurité que celle qu'on nous a faite et qu'on veut à tout prix préserver. Néanmoins, la dignité du pays ne peut pas en être altérée ; ses intérêts peuvent être compromis, son honneur jamais.

Le traité conclu entre la France et le Maroc restera quelque temps encore dans le portefeuille de M. Guizot. Les ratifications ayant été échangées, on ne voyait plus guère d'inconvénients à ce qu'il fût publié, puisque désormais il prenait sa place parmi les faits accomplis. Mais le cabinet en a jugé autrement, et, à son point de vue, il a eu raison.

Si l'on avait fait connaître au public, au moment où le roi va partir pour l'Angleterre, le traité qui a été passé avec le Maroc, traité dans lequel le doigt du gouvernement anglais se montre, dit-on, à chaque ligne, on eût donné à l'opinion un motif de mécontentement de plus. C'est encore, assure-t-on, le même motif qui a fait juger prudent de renvoyer jusqu'après le voyage de S. M. ce qu'on a à apprendre à la France sur ce qui s'est passé à Taïti. Il est maintenant certain qu'on nous a trompés lorsqu'on nous a dit que, dans la lutte qui s'est engagée entre nos compatriotes et les Taïtiens, nous n'avions perdu que deux officiers. C'est une triste vérité qu'on sera bien forcé d'avouer plus tard, lorsque des correspondances ultérieures viendront malheureusement éclairer les familles frappées par suite de la révolte des indigènes poussés à l'insurrection par Pritchard ; mais il eût été imprudent et inopportun de s'expliquer dès à présent sur ce point : l'excursion de Louis-Philippe n'en eût été que plus impopulaire, et bien des gens trouvent qu'elle l'est déjà trop.

Parmi les hommes qui cherchent à l'expliquer, sinon à l'excuser, il en est qui pensent que Louis-Philippe n'est allé chercher les hommages du peuple anglais et les sympathies de son gouvernement qu'afin de montrer à l'Europe qu'en Angleterre on le considérait encore comme le souverain d'un grand empire, et que par conséquent il pouvait légitimement prétendre à participer aux délibérations dans lesquelles s'agitent les destinées des peuples. La France, on s'en souvient, a été, en 1840, publiquement exclue de ce que l'on appelle le concert européen ; le traité Brunow s'est fait sans elle et contre elle, et malgré toutes ses démarches pour effacer l'injure qui lui fut faite à cette époque, elle n'a encore été admise que pour la forme à rentrer dans ce fameux concert, où, quoi qu'en disent les défenseurs de la politique ministérielle, elle n'a pas véritablement sa place. Eh bien ! Louis-Philippe a, dit-on, eu pour but, en allant à Londres, de faire voir que l'entente cordiale qui unissait son gouvernement et celui de l'Angleterre méritait bien quelques égards de la part du reste de l'Europe.

Nous ne savons si c'est là la pensée qui va conduire Louis-Philippe auprès de Victoria ; mais nous croyons que, si on l'avait voulu, on aurait trouvé depuis long-temps d'autres moyens, des moyens plus sûrs d'impressionner l'Europe. Une politique ferme, sans cesser d'être juste et loyale, vis-à-vis de l'Angleterre, eût plus fait pour cela que toutes les visites possibles à la reine de la Grande-Bretagne. Cette auguste souveraine aura beau témoigner de l'empressement à bien recevoir Louis-Philippe, elle aura beau multiplier en sa faveur les caresses et les sourires, est-ce que cela prouvera que la France est encore une nation forte, une nation redoutable, une nation qui a son rang en Europe et qui est décidée à le conserver ? Après tout, la Russie, l'Autriche et la Prusse ont des yeux comme tous les peuples du monde ; elles ont pu voir, dans ces dernières années, toutes les concessions que nous avons faites à l'Angleterre, et c'est bien mal raisonner que de penser que parce

FEUILLETON DU CENSEUR. — 7 ET 8 OCTOBRE.

LE COMTE UGOLIN DE LA GHERARDESCA ET LES GIBELINS DE PISE.

SECONDE PARTIE. — CHAPITRE I<sup>er</sup>.

PRÉPARATIFS.

Béatrix et Bianca, non Ginevra ni son père, allèrent, le soir des grandes fêtes, honorer la mémoire des morts glorieux déposés sous le dôme ; puis, mêlées au reste du peuple, elles accompagnèrent pieusement leurs dépouilles au Campo-Santo.

Peut-être Béatrix agit-elle ainsi dans le but de plaire à la multitude ; mais Bianca, sincèrement religieuse, avait formé au fond de son cœur des vœux ardents et joint ses prières à celles des prêtres pour le salut des victimes.

Les deux belles-sœurs regagnaient le palais de Nino à une heure avancée, lorsque Bianca crut apercevoir de loin Ubaldino, qui se dirigeait rapidement du côté du pont ; mais Ubaldino ayant disparu dans les ténèbres, et Béatrix, qui devait aussi l'avoir vu, ne le faisant point observer à Bianca, celle-ci crut s'être trompée. Elle ne conclut rien de ce que le neveu de Ruggieri avait négligé de la visiter ce soir-là. Néanmoins, ce fait, sans signification en toute autre occasion, prenait une importance motivée par les remarques qu'elle avait faites le jour de la chasse et le soir du bal.

L'image de ces circonstances, sans cesse dressée devant ses yeux et comme attachée à son cœur, lui causait une surexcitation morale qui se fut manifestée au dehors, si Bianca eût possédé moins énergiquement le sentiment de sa dignité.

Bianca goûta un instant de sommeil, ce doux réparateur des fatigues de l'homme, et à l'heure où les premiers rayons du soleil dissipent les ténèbres nocturnes, elle se réveilla et se reporta par l'imagination au temps fortuné où elle avait fait la connaissance du noble jeune homme et où celui-ci lui témoignait un si vif amour ; elle observa la situation de son âme avec cette noble candeur, compagne de la sincérité, non avec cette exagération qui part plus souvent de l'esprit que de l'âme, et au moyen de laquelle beaucoup de femmes plus orgueilleuses qu'imprudentes, prises dans les filets de l'amour, déplorent longuement leur confiance trompée.

Les manières d'Ubaldino, ses paroles affectueuses trouvaient leur source dans un cœur pur ; mais elles ne s'inspiraient guère du feu, de la fièvre, de la passion. Le souvenir de ce qui s'était passé entre eux la confirmait dans

cette croyance, que ses qualités morales, mieux que sa beauté physique, lui avaient plus mérité l'attachement d'Ubaldino, et comme d'ailleurs elle s'était toujours entendue appeler belle, l'on doit pardonner à son amour-propre de femme de n'avoir su soupçonner comment Ubaldino s'était laissé séduire par l'apparence des perfections de Ginevra plus encore que par ses perfections réelles.

Bianca considérait ici l'âge, l'inexpérience, la parole inhabile de sa rivale, et l'on ne s'étonnera point si son mérite, ses grâces et les autres ornements de sa personne perdaient un peu de leur valeur à ses yeux.

A la suite de ces réflexions, Bianca voyait surgir au loin un avenir meilleur, semblable à un rayon de soleil dans l'obscurité d'un nuage ; elle écoutait s'écarter l'espérance d'amener Ubaldino à sentir combien elle l'emportait sur Ginevra.

Les femmes amoureuses, lorsqu'elles n'ont pas été offensées dans leur honneur, cachent d'ordinaire dans un repli de l'âme une excuse pour absoudre les inconstants qui retournent vers elles, l'œil mouillé des larmes du repentir.

Pleine de ces pensées, Bianca se leva moins agitée que les jours précédents.

Ce matin même, Ugolin dit à son neveu, Nino Visconti, que, jaloux d'unir les intérêts de l'archevêque à ses intérêts, il avait offert Bianca pour épouse à Ubaldino. Cette proposition ne plut et ne pouvait plaire à Visconti, soit que, sa famille étant plus noble que celle des Ubaldini, la demande dût venir de ceux-ci, soit que, connaissant ou croyant connaître l'irrésistible inclination d'Ubaldino vers Ginevra, le moment choisi du mariage lui semblât inopportun. Ferme et persuadé que les dons naturels de sa sœur et ses talents finiraient par vaincre la fière beauté de Ginevra, il craignit d'éprouver un refus s'il essayait d'imposer au jeune homme un bien forcé. Néanmoins, il dissimula, et, selon l'habitude, répondit à son oncle que ce qu'il faisait était bien fait. Ils s'entretenirent des choses les plus importantes de la situation actuelle, et Nino se prépara à retourner chez lui.

Chemin faisant, et les chances heureuses de ce mariage bien calculées, Visconti résolut de laisser ignorer à Bianca l'offre dont elle était l'objet, et de tenir conseil avec Béatrix, afin de surveiller prudemment, secrètement, les moindres démarches d'Ubaldino. A peine finissait-il de parler que Béatrix, irritée, s'écria qu'Ugolin était maître d'offrir la main de ses propres filles, non celles des autres, qu'il venait de commettre une action dégradante, et qu'elle ne se gênerait point pour le lui reprocher à la première occasion.

Le pauvre Nino, quoique partageant l'opinion de sa femme, voulait évi-

ter un scandale ; il s'efforça donc d'apaiser sa colère en lui faisant comprendre de quelle nécessité étaient pour eux, après une catastrophe imprevue, le secours et la protection de l'archevêque.

— Protection ! exclama Béatrix en proie à la fureur, protection !... Et depuis quand la famille d'Este ou celle de Gallura eut-elle besoin de réclamer la protection de ces *pelés* de Mugello ?

Nino, trop accoutumé à subir de pareilles scènes, soupirait et répliquait avec le plus grand calme :

— Ce n'est pas le nom de la famille qui nous importe, mais l'autorité du chef de l'église pisane, dont l'opinion exerce tant d'influence sur le peuple.

— Nous n'avons aucun besoin de lui, et cela pour cent raisons.

— Chère Béatrix, nous avons des motifs puissants de l'intéresser à nous ; je me contente de t'en expliquer deux sans emportement.

— Et moi j'en prendrais dix au hasard afin de prouver le contraire : parce que l'archevêque, gibelin au fond du cœur, dissimule son opinion aux regards du pape ; parce que, avant de porter une seule accusation raisonnable contre Ugolin, il la chercherait durant trois jours sans la trouver ; parce que les cinquante capitaines morts ou prisonniers démontrent surabondamment que l'on a combattu les Génois avec honneur et courage ; parce que pas un seul des cinquante vivants n'oserait ou ne pourrait prononcer un mot de blâme sur le commandant ; parce que la population a montré clairement l'affection qu'elle avait pour lui ; parce que les prisonniers eux-mêmes, restés dans les fers génois, recommandent de placer en lui toute confiance !

— Cela suffit, Béatrix.

— Non, cela ne suffit point, car je veux te dire ma dernière raison, souviens-t'en bien : parce que cet homme est un fourbe adroit qui se servira de toi, d'Ugolin et de tous les officiers dont il dispose pour atteindre son but.

— Mais enfin, disait Nino, en supposant que ce mariage soit une chose meilleure, il est conclu ; il n'y a plus de remède.

— Tu me fais un autre conte.

— Quant à Béatrix, je te prie...

— De m'en féliciter ? impossible. La proposition devait au moins venir de Ruggieri.

— Ce n'est ici le moment d'aviser aux moyens à prendre, il est encore nécessaire de voir et d'attendre. Je te supplie donc...

— De quoi ?

— De taire à Bianca qu'Ugolin a offert à l'archevêque sa main pour Ubaldino, mais de surveiller attentivement toutes les allures de ce jeune homme.



palais Saint-Pierre, où ils avaient été déposés. M. le maire a pensé qu'il convenait de chercher à en tirer quelque prix. En conséquence, une adjudication a été indiquée pour la vente de ces réverbères, sous la réserve de l'approbation ultérieure du conseil municipal. La mise à prix était de 1 fr. par réverbère. La chaleur des enchères a fait monter ce prix à 5 fr. 85 c.

M. le maire propose d'approuver l'adjudication.

**LE CONSEIL** approuve.

M. le maire lit un rapport relatif à deux legs égaux faits, à titre gratuit, aux frères de la doctrine chrétienne et à l'institution des vieilles femmes de la paroisse de Saint-Polycarpe, par feu M<sup>me</sup> Rey. Chacun de ces legs comporte un trente-deuxième des biens laissés par la donatrice. Le legs afférent à l'institution des vieilles femmes a été accepté par le bureau de bienfaisance duquel ressort cette institution; celui afférent aux frères de la doctrine chrétienne a été accepté par le supérieur de cette congrégation. M. le maire propose d'approuver ces acceptations.

**LE CONSEIL** approuve.

M. le maire lit un rapport proposant d'ouvrir au budget supplémentaire de 1844 un crédit de..... 4,192 f. 22 c. pour paiement de la part tombant à la charge de la ville, dans la somme de divers frais d'expropriation pour l'achèvement du quai Fulchiron.

**LE CONSEIL** approuve.

M. le maire demande d'être autorisé à vendre aux enchères publiques divers vieux matériaux déposés depuis très long-temps dans les caves de l'Hôtel-de-Ville.

**LE CONSEIL** adopte la proposition de M. le maire.

M. le maire lit un rapport relatif à une demande présentée par MM. Combalot, Bermond de Vaulx et Dumoulin, à l'effet d'être autorisés à construire un pont suspendu sur le Rhône, en face de la rue Sala.

M. le maire propose d'émettre un avis favorable à cette demande, sous la réserve cependant que les concessionnaires du pont projeté seront soumis à plusieurs conditions, toutes dans l'intérêt de la ville et de la circulation, et, entre autres, à l'obligation de construire à leurs frais, à l'entrée du pont, sur la rive droite du Rhône, des pavillons destinés au service de l'octroi lyonnais.

**LE CONSEIL** renvoie ce rapport à l'examen de la commission des intérêts publics.

M. le maire lit un rapport ayant pour objet la présentation des plans de reconstruction et d'élargissement du quai Villeroy.

Les plans proposés donneraient au nouveau quai une largeur moyenne de trente-six mètres. Sur cette largeur, six mètres du côté de la rivière seraient consacrés à un trottoir le long duquel serait plantée une rangée d'arbres; la chaussée occuperait ensuite vingt-six mètres; les quatre mètres restant disponibles formeraient des trottoirs le long des maisons.

M. le maire pense que le mérite de ces dispositions sera apprécié par le conseil. L'exécution de cet utile projet sera très-prochaine. Les débris de roches que l'emploi de la mine a enlevés du milieu de la rivière et les matériaux provenant des démolitions du vieux pont et de ses dépendances seront employés à former le dessous du nouveau quai, qui reposera sur un sol maintenant couvert par six mètres et même sur quelques points par douze mètres d'eau. L'élargissement du quai Villeroy ne sera pas seulement un embellissement pour notre cité en raccordant le nouveau quai Saint-Antoine avec le pont de Nemours; il sera aussi un bienfait pour la navigation en rejetant vers le milieu de leur lit les eaux qui maintenant se précipitent contre le quai Saint-Antoine et causent trop souvent des sinistres.

La dépense de cette grande amélioration est évaluée à 248,000 f. Le gouvernement propose de prendre à sa charge la moitié de cette somme si la ville veut pourvoir de ses deniers à l'autre moitié. M. le maire propose d'adhérer à cette proposition.

**LE CONSEIL** renvoie ce rapport et les documents qui l'accompagnent à une commission composée de MM. Acher, Donnet, Dolbeau, Dunod, Durand, Falconnet et Guinet.

M. BOUVARD, au nom de la commission des intérêts publics, lit un rapport proposant d'approuver des traités par lesquels M. le maire a fait, au nom de la ville, acquisition de six maisons dont la démolition est nécessaire pour l'exécution des plans adoptés pour la régénération du quartier de la Boucherie-des-Terreux.

**LE CONSEIL** approuve les conclusions de ce rapport.

LA SÉANCE est levée à sept heures et demie.

Quand on a pu, comme M. Guizot, affronter les orages de la séance du 27 janvier dernier; quand on a pu, pendant deux heures, résister, comme lui, aux adversaires les plus légitimement indignés, sans recevoir de ses amis autre chose qu'un concours silencieux; quand on a pu se vanter, comme il l'a osé en glorifiant son voyage à Gand, de l'acte le plus abominable qu'un citoyen puisse commettre, on a donné la mesure de sa force, disons mieux, de son impudence. Pour défendre le traité qui a mis fin à nos différends avec le Maroc et la reculade que l'Angleterre nous a imposée dans la question, il ne faut que la moitié du triste courage que M. Guizot a mis dans la circonstance que nous venons de rappeler. On peut donc s'attendre à le voir encore monter à la tribune, en qualité de ministre, pour essayer de justifier des faits déjà condamnés par le sentiment national, et dont les désastreuses conséquences apparaîtront bien davantage encore dans les trois mois qui nous séparent de la reprise des travaux parlementaires.

Et, d'ailleurs, qui voudrait aujourd'hui se charger de prendre le portefeuille de M. Guizot? Qui voudrait venir en son lieu et place soutenir que le traité du 10 septembre, que l'empereur du Maroc s'est empressé de ratifier et que nous venons de ratifier à notre tour, sauvegardait suffisamment les intérêts et la dignité de la France? Qui voudrait soutenir que, après avoir été provoqué à la guerre par le Maroc, nous avons bien fait de ne pas exiger de lui les frais de cette guerre? Qui voudrait soutenir que, après nous être trouvés en position d'exiger de l'empereur du Maroc qu'il nous livrât Abd-el-Kader, nous avons agi sagement en n'exigeant pas, comme garantie de la paix que nous consentions à lui accorder, que notre plus redoutable adversaire fût remis entre les mains de la France? Qui voudrait prendre sur lui de justifier le désaveu de M. d'Aubigny et les 25,000 f. si généreusement offerts à l'écrivé dont les intrigues ont eu pour résultat de faire couler le sang français?

Nous ne pensons pas que, parmi les hommes d'état de notre pays qui peuvent prétendre au pouvoir lorsque M. Guizot tombera, il s'en trouve un seul qui soit assez insensé pour aller au devant de tous les embarras et de tous les dégoûts que présentera la justification de pareils actes, et c'est là ce qui nous fait croire que le cabinet du 29 octobre sera encore debout dans quelques mois. Nous entendons dire, à la vérité, autour de nous, que le roi pressent toutes les tempêtes qui éclateront lorsque le ministre aura à rendre compte de sa conduite, et qu'il ne serait pas éloigné de prévenir ces tempêtes en remerciant M. Guizot et en l'immolant à l'indignation du pays. Nous ne nous refusons pas à admettre la vraisemblance de cette disposition d'esprit du roi; il nous paraît très-naturel qu'il désire diminuer autant que possible le nombre des questions qui doivent donner aux discussions de la prochaine session un caractère d'animation et de vivacité qui la signalera, entre toutes, dans les annales parlementaires. Il serait, nous le reconnaissons, très-commode qu'après avoir ainsi bravé l'opinion, on pût soustraire à sa justice, par un changement de ministère, les hommes auxquels elle a le droit de demander compte de ce qu'ils ont fait. Mais il ne dépend pas de la volonté du roi de donner à la situation cette direction. Des faits aussi graves que ceux qui se sont accomplis depuis deux mois ne peuvent pas tomber dans l'oubli par cela seulement que le ministre qui, constitutionnellement, en est responsable, se serait reconnu lui-même indigne ou aurait été prudemment mis de côté. Le roi a pu avoir cette pensée ou cet espoir, mais, s'il les a eus, son jugement l'a trompé. Le renvoi de M. Guizot n'empêcherait pas la chambre de porter ses investigations sur les négociations conduites sous son ministère et sur les traités qu'il a conclus, et, sans lui comme avec lui, il faudrait bien que la discussion s'ouvrit sur ces négociations et sur ces traités. Tout se réunit donc soit pour forcer M. Guizot à rester au pouvoir s'il avait envie de le quitter, soit pour réduire à l'impuissance ceux qui espéraient, en se débarrassant de lui, fermer la bouche à la chambre et empêcher le ressentiment national d'atteindre les hommes auxquels le pays a tant de choses à reprocher.

qu'elle. Hier encore, elle annonçait, avec un ton d'aigreur dont il est facile de comprendre la cause, que M. Guizot emmenait en Angleterre M. Herbert, pour donner, par son entremise, des nouvelles officielles de Windsor au *Journal des Débats*. Que dira la Presse quand elle saura que M. Guizot ne s'est point arrêté là dans ses témoignages de prédilection pour les *Débats*? car M. Herbert est nommé non-seulement chef de cabinet pendant le voyage, mais secrétaire de légation.

— M. le ministre de l'intérieur, que de tristes devoirs avaient éloigné de Paris, y est rentré hier au soir à neuf heures. Il a hâte son retour pour donner à M. Guizot la facilité d'aller à Londres.

— Les nouvelles qui sont venues aujourd'hui de Londres sont absolument sans intérêt. Nous nous tompons: elles annoncent que le révérend père Pritchard est malade, et que la société des missionnaires de Londres lui a envoyé une députation pour lui offrir ses compliments de condoléance à ce sujet.

**Bulletin de la Bourse de Paris du 5 octobre 1844.**

Peu d'affaires. Le 3 0/0 fin courant était offert, avant l'ouverture, à 82 70. Ouverte au même prix au parquet, la rente est d'abord descendue à 81 65; puis elle est graduellement montée à 81 80, qui, après une re chute momentanée de 5 centimes, est demeurée le cours de clôture, ce qui établit, en comparaison de celui d'hier, une amélioration de 10 centimes.

Dans la coulisse, à quatre heures, la rente était demandée à 81 85.

La différence en hausse d'une clôture à l'autre est de 5 centimes pour le 3 0/0 à terme.

L'attente des résolutions que prendra le gouvernement dans l'affaire de l'emprunt tient toujours les esprits dans une grande incertitude, et les transactions s'en ressentent.

Cinq pour cent . . . . .	118 35	Trois pour cent beige. . . . .	68 25
Quatre et demi pour cent . . . . .	106	Banque belge . . . . .	662 50
Quatre pour cent . . . . .	106	Caisse Lafitte . . . . .	1090
Trois pour cent . . . . .	81 80	— . . . . .	5050
Actions de la Banque . . . . .	5070		
Obligations de Paris. . . . .	1472 50		
Rentes de Naples. . . . .	98 50	CHÉMIN DE FER	
Etats romains. . . . .	0/0	Paris à Rouen . . . . .	985
Actions d'Espagne. . . . .	32 1/2	Paris à Orléans . . . . .	980
Cinq pour cent beige. . . . .	103 1/4	Rouen au Havre . . . . .	750
		Strasbourg à Bâle . . . . .	260

**Chronique.**

**LYON.**

Depuis quelque temps, les expositions d'enfants nouveaux nés deviennent très-fréquentes à Lyon; c'est surtout sous le porche de nos églises que des mères, sans doute plus misérables que dénaturées, font déposer ces malheureuses petites créatures. Dans la semaine qui vient de s'écouler, on a eu à signaler deux cas de ce genre, et le mois dernier les journaux de la localité ont eu à en enregistrer plusieurs autres. Cet état de choses devient alarmant et doit donner à réfléchir sur la question toujours si palpitante d'intérêt des enfants trouvés et de la suppression des tours.

(Courrier.)

— Les vendanges sont à peu près terminées. Les pluies qu'il a fait dans ces derniers temps ont considérablement nui à la qualité des vins en général. Cependant ceux de la Bourgogne seront bien supérieurs à ceux de 1843, sans valoir cependant ceux de 1842. Dans le Beaujolais, il n'y a eu qu'une demi-récolte; mais elle équivaudra à une excellente, si l'on considère les prix élevés que les propriétaires demandent de leur vin. Dans le Midi, les raisins n'avaient pas encore atteint leur parfaite maturité lorsqu'on a commencé les vendanges; mais ils se pourrissaient, et les vins ne seront pas abondants et peu alcooliques. Dans le Bordelais, le rendement a été beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait espéré. Ce surcroît, dit le *Courrier de Bordeaux*, n'est produit que par l'humidité dont les raisins sont constamment imprégnés. Le commerce fonde néanmoins de grandes espérances sur la qualité supérieure des vins de cette année.

— Vendredi, des enfants qui faisaient partir des pétards dans la rue Port-Charlet imaginèrent d'en introduire un dans une balle de pommes de terre qu'une marchande avait momentanément déposée tout près d'eux. Celui-ci, comme les autres, fit son explosion, et très-grande fut l'hilarité des passants qui virent lancer et danser en l'air cette multitude de projectiles d'un nouveau genre. Une personne ne riait pas; c'était, comme on le pense bien, la marchande, qui se voyait ainsi exposée à un mécompte dans le produit présumé de sa vente.

Le premier mouvement d'hilarité passé, chacun prit part à l'accident de la pauvre femme, et l'aida à réunir ses pommes de terre dispersées. Les enfants, après avoir joui un instant de l'embarras de la marchande, avaient pris la fuite. La police les poursuivit et se promit de les surveiller de plus près à l'avenir. (Rhône.)

**Spectacles du 7 octobre 1844.**

GRAND-THÉÂTRE. — 1<sup>o</sup> Le Légataire; 2<sup>o</sup> Le Châlet; 3<sup>o</sup> Un Bal travesti.

CÉLESTINS. — Le Diable à Lyon.

CIRQUE DU GYMNASSE ARABE. — Les dimanche, lundi, jeudi et samedi.

**DÉPARTEMENTS.**

Par arrêté de M. le ministre des travaux publics, en date du 2 octobre courant, MM. J. et P. Renaux frères et neveu ont été autorisés à faire les études de la nouvelle ligne de chemin de fer de Saint-Etienne à la Saône par la vallée de la Brevenne, de l'Azergue et de Saint-Etienne à Lyon.

— Le conseil municipal de Marseille, dans sa séance du 3 de ce mois, a rejeté en masse les propositions qui lui étaient faites pour la réorganisation de la troupe du Grand-Théâtre, aucun des concurrents ne lui ayant paru présenter des garanties suffisantes d'une bonne exploitation. Le Grand-Théâtre restera donc fermé jusqu'à ce que de nouvelles propositions, qui sauvegardent davantage, dans l'opinion du conseil, les intérêts du public et des artistes, lui soient adressées. Nous ne sommes pas en mesure d'apprécier encore avec exactitude les motifs qui ont déterminé le conseil à prendre cette décision; mais nous n'en devons pas moins considérer le vote en lui-même comme une chose fâcheuse, à cause des douloureuses conséquences qu'il ne peut manquer de produire. Il ne faut pas oublier que le sort d'un grand nombre de familles se rattache à l'existence du théâtre, dont la fermeture paralyse, de plus, une foule d'industries qui, par leur situation particulière, doivent éveiller la sollicitude de l'autorité. Indépendamment de ces considérations toutes d'humanité, il en est d'autres qui doivent paraître d'un aussi grand poids aux personnes chargées d'administrer les ressources d'une ville comme la nôtre, et qui ne leur permettent pas de traiter la question du théâtre avec indifférence. Le conseil municipal a souvenu reconnu en principe la nécessité de donner à Marseille un spectacle digne du rang qu'elle occupe parmi les grandes cités françaises; il donnerait un triste démenti à tous les précédents, si, par sa faute, ou du moins par des scrupules exagérés, il était cause que le Grand-Théâtre restât fermé jusqu'à la fin de la campagne, c'est-à-dire pendant la saison où l'exploitation est la plus favorable. Nous

**Paris, le 4 octobre 1844.**

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il y a des gens qui croient que le cabinet du 29 octobre n'attendra pas l'ouverture de la session prochaine pour se retirer; il leur paraît impossible que M. Guizot vienne défendre devant le parlement assemblé les actes dont il a pris sur lui la responsabilité depuis deux mois. Ces gens-là ne connaissent pas M. Guizot et jugent mal la situation.

Lanfranchi, on résolut de leur aller au devant, comme par le passé, sous le manteau de la prudence et de la dissimulation. C'étaient là des choses particulières et secondaires; quant aux choses publiques et principales, Visconti soutenait opiniâtement au Gherardeschi qu'il convenait de se montrer populaire afin de donner des bases solides à la nouvelle ère du gouvernement. Ugolin le comprit sans peine, et il s'occupait de plusieurs préparatifs qui prouvent l'énergie et la force de volonté des hommes chargés de la direction suprême des affaires. On conduisit dans l'arsenal, afin de les radouber, les galères trop avancées pour tenir la mer, et l'on ouvrait les portes de l'arsenal à tout individu qui demandait l'entrée, afin que, par les curieux admis, le bruit des réparations entreprises courût à travers la ville. On faisait des levées nombreuses de soldats dans les campagnes situées au bord de la mer, dans la Sardaigne et les pays circonvoisins; puis, sitôt arrivés à Pise, les recrues, habillées, armées, s'exerçaient tous les jours en public. On avait réformé les garnisons de la Verrucola, de Riparatta et d'Asciano. Chaque fabricant d'armes avait dû doubler le nombre de ses ouvriers pour forger le plus vite possible des lances, des épées, des cuirasses, des javelots, en un mot tout ce qui pouvait servir à la défense commune.

Pendant ce temps, le fils de Morosini continuait, durant la captivité de son père, de jouir de la dignité de podestat; mais, comme on doit bien le penser, il jouait le rôle d'un prête-nom, car déjà Gherardeschi gouvernait seul et confiait à son neveu les fonctions les moins importantes. Comme Nino désirait vivement le bien d'autrui, lorsque l'intérêt de son oncle souffrait point, il sut en ces circonstances périlleuses attirer sur son oncle l'estime et le respect, et sur lui la faveur et l'affection. Il était riche d'ailleurs, sans enfants, et tenait beaucoup du caractère de Bianca; si les secours publics accordés aux familles des soldats et des matelots morts ou prisonniers étaient insuffisants, il y ajoutait de son propre trésor. Tout cela était très-utile à Ugolin; car le meilleur moyen de gagner la multitude, pour ceux qui la gouvernent, c'est de lui inspirer la certitude qu'ils songent à elle.

On ne doit donc guère s'étonner si, ayant appris la délivrance de Morosini à condition qu'il ne rentrerait plus à Pise, le sénat s'assembla dans le but d'élire un nouveau podestat, et si cette charge éminente fut conférée à Gherardeschi par l'immense majorité des votants.

(La seconde partie au prochain numéro.)

— Les journaux ont annoncé que M. le maréchal Bugeaud serait de retour en France vers le 15 de ce mois. Nous ne croyons pas que cette nouvelle soit fondée, et notre opinion vient d'être confirmée par le départ pour Alger d'un peintre, M. Larivière, que le roi a chargé de faire le portrait du nouveau duc d'Isly. Il est évident que si M. le gouverneur de l'Algérie avait dû rentrer en France dans dix jours, M. Larivière ne serait pas allé le chercher si loin.

— M. Antoine Passy, sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur, touche, en cette qualité, un traitement de 30,000 fr. Un journal nous révèle qu'indépendamment de ce traitement, il est alloué à M. Passy, à titre d'indemnité de logement, un supplément de 8,000 fr. par an. Si M. A. Passy demandait davantage, on s'empresserait sans doute de le lui accorder, car il est le frère de M. H. Passy, dont l'intimité avec M. Dufaure inspire toujours les plus grandes craintes à M. Guizot.

On conviendra, toutefois, que c'est singulièrement gaspiller l'argent des contribuables que de donner une indemnité de logement de 8,000 fr. à un homme qui reçoit déjà des appointements fixes de 30,000 fr.

— C'est M. de Glucksberg en personne qui doit porter à Tanger le traité fait avec l'empereur du Maroc, traité ratifié par les deux puissances contractantes. Il avait été d'abord résolu que cette mission serait confiée à un simple attaché au ministère des affaires étrangères; mais on a pensé que certaines parties des conventions transitoires ayant besoin d'interprétation, il était préférable d'envoyer le négociateur lui-même. M. de Glucksberg doit quitter Paris aujourd'hui même.

— La Presse jalouse toujours le *Journal des Débats*, qui généralement est plus promptement et plus exactement renseigné

